

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature M.MEDILI, Adjoint au Maire en date du 2.06.2020 visée en préfecture le 5.06.2020 ;
- Vu les articles L.2194-1 et R.2194-8 du Code de la Commande Publique ;
- Vu le marché n° 2023230001 pour la réhabilitation de l'école Bellevue - lot 1 : gros oeuvre conclu le 17/01/2023 avec la Société PMTP05 ;
- Vu l'article 14-1 "Clauses de réexamen" du Cahier des Clauses Administratives Particulières "- Adaptations du marché rendues nécessaires par des difficultés techniques apparues pendant l'utilisation ou l'entretien" ;
- Vu la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires pour les toilettes PMR de l'école primaire : "réalisation d'une saignée entre futur WC et vide sanitaire" ;
- Considérant qu'il y a lieu de contracter un avenant n° 1.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Il est conclu un avenant n° 1 au marché n° 2023230001 pour la réhabilitation de l'école de Bellevue - Lot 1 - Gros Oeuvre.

ARTICLE 2 :

Incidence financière de l'avenant :

Montant initial du marché H.T.	143 132,00 €
Montant total des prestations en plus values en H.T.	+ 2 850,00 €
Nouveau montant total du marché en H.T.	146 982,00 €
Montant de la TVA	29 396,40 €
Nouveau montant total du marché en TTC	176 378,40 €

Soit une hausse de 1,98 %

ARTICLE 3:

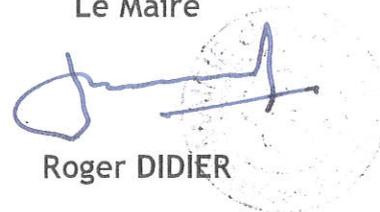
Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

ARTICLE 4:

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur des Bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 17 NOVEMBRE 2023

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 01.12.23
Publié ou notifié le : 01.12.23

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_11_480
Objet :	AVENANT 1 SUR MARCHÉ 202023230001 SOCIÉTÉ PMP05 REHABILITATION DE L'ÉCOLE DE BELLEVUE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-17 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20231117-D2023_11_480-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20231117-D2023_11_480-AI-1-1_0.xml	text/xml	941 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_13487.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20231117-D2023_11_480-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	51.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 décembre 2023 à 08h57min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 décembre 2023 à 08h57min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 décembre 2023 à 08h57min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 décembre 2023 à 08h57min42s	Reçu par le MI le 2023-12-01